

Quelques chiffres

L'Ordre des architectes compte près de 30 000 architectes.

Environ 1 200 diplômés HMONP* sortent chaque année des écoles d'architecture.

La population demeure majoritairement masculine, malgré une population féminine en croissance régulière : début 2018, il y avait 29 % de femmes inscrites à l'Ordre, mais elles sont 46,2 % parmi les architectes de moins de 34 ans et représentent la moitié des nouveaux inscrits à l'Ordre.

La France compte 44 architectes inscrits à l'Ordre pour 100 000 habitants, contre 82 en moyenne dans l'ensemble de l'Union européenne.

Si l'exercice individuel, à titre libéral, correspond au cœur de la profession, il est en net tassement : 46 % des architectes inscrits en 2017 contre 83 % en 1983. À l'inverse, sur la même période, la part des architectes associés passe de 5 % (en 1983) à 44 % (en 2017). On compte aussi (toujours en 2017) 3 % de fonctionnaires et 3 % de salariés.

Le Conseil national a, en 2005, créé un observatoire de la profession. Il publie tous les deux ans une étude réalisée par le CRÉDOC, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, qui dresse un panorama économique complet de la profession. La dernière publication Archigraphie 2018 est consultable sur le site architectes.org.

* HMONP: habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre, lui permettant de s'inscrire au Tableau de l'Ordre et de porter le titre d'architecte.

Adresses utiles

Conseil national de l'Ordre des architectes

Tour Maine Montparnasse | 33 avenue du Maine | BP 154 | 75755 Paris cedex 15

01 56 58 67 00 | infodoc@cnoa.com
www.architectes.org

Conseils régionaux de l'Ordre des architectes

Auvergne-Rhône-Alpes 04 78 29 09 26 | croa-ara@architectes-ara.org
Bourgogne-Franche-Comté 03 81 81 47 38 | contact@croabfc.archi
Bretagne 02 99 79 12 00 | contact@ordrearchitectesbretagne.org
Centre-Val de Loire 02 38 54 09 99 | contact@croacentre.fr
Corse 04 95 21 19 43 | croa-corse@wanadoo.fr
Grand Est 03 83 35 08 57 | contact@croa-ge.org
Guadeloupe 0590 83 02 59 | croag@wanadoo.fr
Guyane 0594 28 94 76 | croaguy@wanadoo.fr
Hauts-de-France 03 20 14 61 15 | contact.ordre.hdf@architectes.org
Île-de-France 01 53 26 10 60 | contact@architectes-idf.org
La Réunion et Mayotte 0262 21 35 06 | croareunion@wanadoo.fr
Martinique 0596 71 11 96 | croam@wanadoo.fr
Normandie 02 31 85 37 29 | contact@croanormandie.fr
Nouvelle-Aquitaine 05 56 48 05 30 | ordre.na@architectes.org
Occitanie 05 34 31 26 66 | oa.occitanie@architectes.org
Pays de la Loire 02 28 200 400 | croapl@croapl.org
Provence-Alpes-Côte d'Azur 04 96 12 24 00 | ordredesarchitectes@croapaca.fr

Réseau des maisons de l'architecture

01 56 58 67 21 | contact@ma-lereseau.org

ORDRE
DES
ARCHITECTES 



en
quelques
mots

Des Conseils régionaux, un Conseil national

L'Ordre des architectes, créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture

se compose de 17 Conseils régionaux, correspondant aux 13 régions administratives de la France métropolitaine et aux 4 départements d'outre-mer, et d'un Conseil national.

Le **Conseil régional** (composé selon les régions de 6 à 30 membres) est élu pour 6 ans au suffrage direct par les architectes inscrits au Tableau régional. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

Des missions de service public

L'architecture, expression de la culture, est d'intérêt public.

Cette proclamation en tête de l'article 1er de la loi du 3 janvier 1977 a marqué pour la première fois la volonté du législateur de préserver et de promouvoir la qualité architecturale.

En déclarant l'architecture d'intérêt public, le législateur a aussi confié à l'Ordre une **mission de service public**, celle de se porter garant de cet intérêt public que constitue l'architecture. L'Ordre veille donc à l'organisation de la profession d'architecte.

Le **Conseil national**, composé de 24 membres, est élu pour 6 ans par les membres des Conseils régionaux. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

L'Ordre des architectes est placé sous la tutelle du ministre chargé de la Culture.

Chaque Conseil régional dispose d'une quote-part du budget de l'Ordre alimenté par les seules cotisations annuelles des architectes qui sont recouvrées par le Conseil national.

Ses Conseils régionaux ont notamment pour mission de :

- assurer la tenue du **Tableau régional** des architectes afin de protéger et de contrôler le titre d'architecte ;
- garantir le respect des **règles déontologiques** et la discipline de la profession ;
- procéder au contrôle des **formes juridiques** et modalités d'exercice de la profession, notamment en matière d'assurance civile professionnelle obligatoire ;
- organiser des **conciliations** en cas de conflit entre architectes ou entre architectes et maîtres d'ouvrage ;

- agir en justice en vue de la **protection du titre d'architecte**, mais aussi en cas d'infraction aux règles du code de l'urbanisme et des marchés publics ;
- représenter et promouvoir la profession auprès des **pouvoirs publics** régionaux.

Le Conseil national **coordonne** les actions des Conseils régionaux et contribue à leur information. Il représente la profession auprès

Des actions au service des architectes et de l'architecture

Pour la formation des architectes.

L'Ordre participe à l'organisation de l'**enseignement de l'architecture**. Les Conseils régionaux participent ainsi aux jurys HMONP* des écoles nationales supérieures d'architecture et à leurs conseils d'administration.

Par ailleurs, le Conseil national et les Conseils régionaux participent à l'organisation de la **formation permanente** des architectes en coopération avec les autres acteurs de la formation. Afin de permettre aux architectes de répondre à leur obligation déontologique en matière de formation continue, l'Ordre a créé un dispositif d'encadrement pour les guider dans leur parcours de formation. Comme toute obligation déontologique, cette mesure s'accompagne de contraintes et les Conseils régionaux sont conduits à procéder à des contrôles.

des pouvoirs publics nationaux ainsi que des instances européennes et internationales. Le Conseil national et les syndicats d'architectes (UNSA et Syndicat de l'Architecture) sont membres du **Conseil des architectes d'Europe** qui rassemble les organisations d'architectes de l'ensemble des pays de l'Union européenne, et de l'**Union internationale des architectes** qui regroupe les organisations d'architectes de 124 pays du monde entier.

Pour la promotion de la qualité et la diffusion de la culture architecturale.

Les Conseils régionaux participent :

- aux **actions pédagogiques** menées en milieu scolaire et aux conseils d'orientation ;
- à la **sensibilisation** voire la formation des élus locaux aux grands enjeux de la profession, en partenariat avec l'Association des Maires de France ;
- à la communication sur le métier et la qualité architecturale auprès des architectes et du grand public. Pour ce faire, l'Ordre dispose du site architectes.org qui se décline dans chaque région.

Les Conseils régionaux éditent régulièrement revues, newsletters, etc. à destination des architectes et des différents publics de leur région intéressés par les architectes et

l'architecture ; ils participent régulièrement aux salons organisés en région liés à l'architecture et au cadre de vie.

L'Ordre soutient l'action de 33 "**Maisons de l'architecture**" réparties sur l'ensemble du territoire et au Québec, qui œuvrent à diffuser la culture architecturale auprès du grand public, des maîtres d'ouvrage et des professionnels de la construction.

Depuis sa création en 2004, le **Réseau des maisons de l'architecture**, qui bénéficie également du soutien du ministère de la Culture et de partenaires publics et privés, œuvre à fédérer les actions des Maisons de l'architecture pour transmettre la culture architecturale (actions pédagogiques dans les classes, résidences, colloques, débats, voyages, expositions, etc.). Il porte des projets transversaux de communication tels que les sites archicontemporaine.org, archipedagogie.org, cinearchi.org et canalarchi.eu. Le Réseau organise enfin, depuis 6 ans, la biennale d'architecture qui met l'accent sur la transversalité de l'architecture, en prolongeant et amplifiant la mobilisation quotidienne des Maisons de l'architecture.

Pour sa part, le Conseil national édite une revue trimestrielle (*Les Cahiers de la profession*), une newsletter hebdomadaire (*Bloc-Net*), anime une web TV (architectes.org/webtv) et est présent sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter et LinkedIn.

Pour la promotion du métier d'architecte.

Les Conseils régionaux :

- apportent **assistance et conseils juridiques** aux architectes et maîtres d'ouvrage de leur région ;
- organisent des **journées d'information** et des points rencontres avec les architectes et les maîtres d'ouvrage intéressés ;
- mettent au point des **chartes de partenariat** avec les maîtres d'ouvrage publics et autres organismes institutionnels de leur région (promoteurs, collectivités locales, bailleurs sociaux, etc.) ;
- organisent une **veille des marchés publics** de leur région et, le cas échéant, tiennent un observatoire des marchés publics ;
- participent au service d'**entraide des architectes** en difficulté ;
- participent à la **promotion du métier** par des actions de communication régionale (débats, colloques, Journées Portes Ouvertes, etc.).

Le Conseil national, afin de **faciliter les relations** des maîtres d'ouvrage publics et privés avec les architectes, publie des recommandations, rapports, guides, fiches pratiques, contrats types et brochures explicatives sur le métier qui sont mis à disposition des architectes, des Conseils régionaux de l'Ordre et des maîtres d'ouvrage.